MONT-BLANC

ıés
Sivom
des
ıgés
), le
ıx
ures à
di 6
rage
s à 15

heures, à Megève, services techniques de 8h 30 à 12 heures, à Passy, SITOM, déchetterie de 9 heures à 12 heures, et de 14h 30 à 16 heures, à Saint-Gervais, ateliers municipaux de 9 heures à 12 heures, les skis devront être à hauteur de la butée avant ou à 1,20 m.

ES

et 21 h 30.
Salle 2 : "La première étoile" à 17 h 30 - "Au delà des cimes" à 19 h 30 - "17 ans encore" à 21 h 30.
Salle 3 : "Erreur de la

CHAMONIX

Conseil municipal : préemption du Centre Jean-Franco

L'acquisition du Centre Jean Franco, que l'Etat a mis en vente, avait été décidée lors du conseil municipal de novembre 2007.

La finalisation du projet a été au cœur des délibérations de la séance de jeudi. Le maire, Eric Fournier, a rappelé les objectifs de cette décision, soit la réalisation d'équipements collectifs et sociaux : logements, crèche, école de musique... et le conseil a décidé de solliciter une décote de 25 % sur le prix initial le ramenant à 3 022 500 €.

Le Centre, géré par l'association "Education Nationale, Jeunesse Sports et Loisirs "-AENSJSL, occupe les lieux depuis 1976, et une convention toujours en cours la lie au ministère. Elle a donc intenté sans succès un recours en annulation, mais a obtenu son maintien dans les lieux jusqu'en Juin 2011 selon des modalités qui restent à formaliser.

Situation stratégique

En contrepartie l'association s'engage à permettre l'accès des lieux à la municipalité, afin d'y faire tous les repérages nécessaires. D'autant que la situation stratégique du Centre, au cœur d'un vaste quadrilatère qui va de la route blanche à la rue du Lyret et les ateliers municipaux, ouvre la possibilité de négocier l'acquisition d'autres terrains avoisinants. L'importance de ce projet qui a terme redistribue et améliore l'offre sociale de Chamonix, exige une réflexion globale.

Les diverses commissions seront donc sollicitées pour engager un travail de fond que la municipalité a décidé le plus ouvert possible allant jusqu'à envisager des partenariats public-privé.

Le conseil a donc voté à l'unanimité pour l'établissement de la convention tripartite Etat, association, commune.

V.Rh

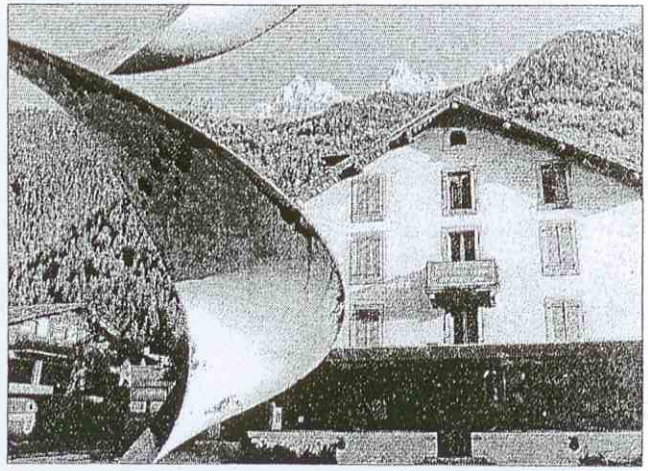
La commune devrait acquérir le centre, ex-site de l'Ensa, pour 3,022M€., selon une convention tripartite.

PASSY